

ANIMAUX DOMESTIQUES

Les propriétaires ou détenteurs d'animaux domestiques en sont civilement et pénalement responsables qu'ils soient sous leur contrôle ou en divagation.

Sur la commune, les incidents, nombreux, sont provoqués par les chiens, les chats, les chevaux, les bovins et parfois par les ovins et les caprins.

Nous ne pouvons que faire appel au sens civique de chacun : la capture (lorsque cela est possible), la recherche des propriétaires, la prise en charge des animaux – s'il s'agit de chiens – par Chenil Services, le parçage sont autant d'opérations qui prennent du temps et grèvent le budget communal. Il est également très utile de laisser ses coordonnées en mairie lorsque l'on signale une divagation.